

Direction Commerciale RégionaleTSA 87541
92400 COURBEVOIE CEDEX 08**Vos contacts**RC PME – Professionnels – Collectivités
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Téléphone : 0 805 620 017** **www.edfentreprises.fr****Vos Références :**

Compte commercial : 30000xxxxx

Site :

OBJET : Audit de vos consommations – Plan de Productivité Energies

Courbevoie, le 16 Février 2023

Monsieur xxxxx,

Veuillez trouver ci-dessous le compte rendu de l'audit réalisé pour votre site :

Nous avons constaté au fil des derniers exercices des distorsions entre les puissances auxquelles vous avez souscrit et les puissances atteintes. Ainsi, vous vous trouvez fréquemment en situation de sous-consommation. Néanmoins, une diminution de votre abonnement entraînerait un déficit de puissance trop important et des dépassements fréquents. Nous préconisons donc la conservation de votre puissance souscrite actuelle.

Nous avons constaté que votre cosinus phi est dégradé. De ce fait, vos machines appellent de l'énergie réactive en grande quantité, en moyenne 19,45% de l'énergie totale. Ce niveau de pollution réseau dépasse le seuil de tolérance fixé à 5%. Cette anomalie de consommation provient de vos équipements électriques (machines électriques, moteurs, etc.).

L'énergie réactive ne vous est pas facturée mais fait l'objet de pénalités. Actuellement vous payez **738,19€ H.T. /an** de frais divers (quote-part du coût de traitement de la pollution réseau).

Par ailleurs, le niveau de pollution réseau atteint sur votre site vous expose à des microcoupures fréquentes qui fragilisent vos équipements (carte de machines, variateurs et éclairages notamment).

Après étude, nous préconisons la pose d'un compensateur varométrique en tête de réseau dans le cadre d'un Plan de Productivité Energies vous permettant de bénéficier de garanties de résultat et de suivi.

Cet équipement est essentiel car il vous permet d'abroger votre problème d'énergie réactive. En effet, celle-ci sera bloquée à l'entrée de votre réseau, stockée puis redistribuée vers vos machines en courant actif.

Ainsi, grâce au compensateur varométrique, vous réaliserez une économie totale minimum de : **7 504,20€ H.T. /an** en plus de la suppression des pénalités liées à cette anomalie.

Nous avons lancé un appel d'offres auprès de nos sociétés partenaires pour la réalisation de ce chantier. L'offre retenue vous permet de devenir propriétaire du matériel, via un autofinancement, pour un loyer de :

280€ H.T. /mois sur 60 mensualités soit un coût global de **16 800 € H.T.**

Ce montant comprend le matériel, l'installation, l'entretien et la maintenance pendant 10 ans (échange standard les 5 premières années compris).

Vous avez également la possibilité d'acquérir ce matériel éco énergétique au comptant, pour un montant de :

13 600€ H.T.

Ce montant comprend également le matériel, l'installation, l'entretien et la maintenance pendant 10 ans (échange standard les 5 premières années compris).

Votre interlocuteur commercial EDF Entreprises